



Membres du Bureau en exercice : 15

▶ **Présents : 14**

▶ **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 06/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU  
 BUREAU COMMUNAUTAIRE  
 DELIBERATION N° BC / 20/ 2021  
 Séance du 12 / 07 / 2021**

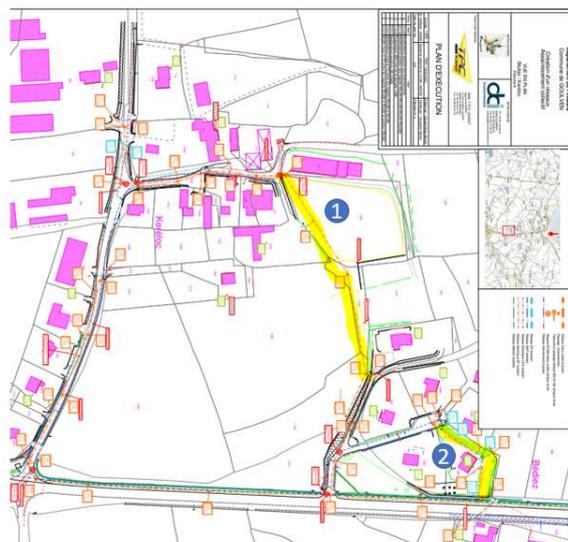
Le 12 juillet 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 06 juillet 2021 - s'est réuni en session ordinaire au sein de la maison communale de la commune de Guissény, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT):
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		Représenté par R. BOIVIN

Secrétaire de séance : Christian COLLIOU

**Conventions de servitude extension de réseaux assainissement - Goulven**

Les travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif de GOULVEN nécessitent de passer sur 2 parcelles privées. Pour formaliser l'accord des propriétaires des parcelles, il est nécessaire de rédiger des conventions de servitude avec chacun des propriétaires.



❑ Indivision LE BRAS (1)

Après échanges, il est proposé une indemnisation globale et forfaitaire de 4 700 €.

Une convention de servitude sera signée entre la CLCL et le ou les représentant(s) de l'indivision LE BRAS, régularisée par acte notarié.

Les propriétaires en indivision, s'ils sont concernés par une connexion au réseau, ne bénéficieront d'aucune condition tarifaire préférentielle. Ils régleront comme tout usager de la CLCL le coût du branchement et de la PFAC au tarif communautaire.

Un projet de convention de servitude est proposé en annexe.

❑ Monsieur PENNARGUEAR (2)

Après échanges, il est proposé une indemnisation sous forme de coupe, rognage et retrait de 50 m linéaire de cyprès. Un premier devis estime le coût approximativement à 1 300 € HT.

Le propriétaire, s'il est concerné par une connexion au réseau, ne bénéficiera d'aucune condition tarifaire préférentielle. Il réglera comme tout usager de la CLCL le coût du branchement et de la PFAC au tarif communautaire.

Un projet de convention de servitude est proposé en annexe.

Le conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement a approuvé le 09/06/2021 le principe de ces servitudes ainsi que les compensations.

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **statuer sur ces deux conventions de servitude,**
- **donner pouvoir à la Présidente de les signer devant notaire, et toutes autres pièces y afférant,**
- **et à veiller à la bonne exécution de celles-ci.**

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

**La Présidente  
Claudie BALCON**



Communauté Lesneven  
Côte des Légendes  
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

▶ **Présents : 14**

▶ **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 06/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DELIBERATION N° BC / 21/ 2021  
Séance du 12 / 07 / 2021**

Le 12 juillet 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 06 juillet 2021 - s'est réuni en session ordinaire au sein de la maison communale de la commune de Guissény, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT):
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		Représenté par R. BOIVIN

Secrétaire de séance : Christian COLLIOU

**Vente de parcelles à Saint-Eloi - Ploudaniel**

Dans le cadre de son développement, le garage DANTEC situé à Saint-Eloi à Ploudaniel, via la SCI Saint-Eloi Investissement, sollicite la Communauté Lesneven Côte des Légendes pour régulariser la cession de parcelles à l'arrière dudit garage.

La vente de l'une des deux parcelles cadastrée section YH 295 (1094 m<sup>2</sup>) avait déjà été autorisée par une délibération prise en bureau communautaire du 1er décembre 2014 – n° BC/20/2014. La demande d'acquisition de parcelles porte dorénavant sur la parcelle YH221 (315m<sup>2</sup>).

Afin de régulariser la cession de ces 2 parcelles à la SCI Saint-Eloi Investissement, l'avis du Domaine a été sollicité de nouveau pour valider le prix initialement prévu pour la parcelle YH295 d'une part et étendre la demande d'estimation à la parcelle YH221 d'autre part.

